SOCIETE DE TIR DE CHOMERAC

Siège social :
plaine de Lombard, 07210 CHOMERAC.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2023 A 19 HEURES.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 13 Octobre 2023 prévue à 19 heures à la salle du Triolet à Chomérac 07210, voté par son Comité Directeur en date du 23 Septembre 2023, était le suivant :

1 - Bilan moral et sportif de l'association rédigé par son Président à faire approuver par vote à main levée des électeurs présents et représentés;

2 - Bilan comptable et financier de l'association établi par son Trésorier à faire approuver par vote à main levée des électeurs présents et représentés pour que quitus puisse lui être donné;

3 - Sujets divers s'il en est.

Le compte rendu de cette Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale ordinaire de la Société de Tir de Chomérac était convoquée le Vendredi 13 Octobre 2023 à 19 heures, cette assemblée étant rendue obligatoire annuellement.

Dès l'heure indiquée, les adhérents sur site devaient émarger la feuille de présence pour eux-mêmes et pour celles et ceux dont ils avaient reçu procurations.

C'est ainsi qu'on dénombrait 56 présents, 38 procurations, soit 94 votants et 25 absents, le quorum ayant été atteint.

Voir l'annexe 1.

L'Assemblée Générale fut donc réunie au sein de la salle du Triolet à Chomérac 07210.

I - Le président : Monsieur FLOCH Didier, a présenté le rapport moral et sportif de l'association pour la saison sportive de 2022 / 2023 :

Des travaux.

La saison sportive de 2022 / 2023 aura été marquée par la fin des travaux de remise aux normes des stands de tir à 25, 50 et 100 mètres, notamment par la fin de l'installation et de la peinture de l'ensemble de leurs pare-balles qui a suivie de quelques mois l'aménagement de merlons destinés à permettre de nouveau le tir sur silhouettes métalliques.

Le stand de tir à 100 mètres a pu être homologué dès le 03 Janvier 2023 et être réouvert au tir dès le 28 Janvier 2023, qu'il s'agisse de tir à la distance de 100 mètres ou de la reprise de l'activité de tir sur silhouettes métalliques avec une permanence mensuelle réservée à cette discipline fédérale, cette permanence ayant lieu chaque 3ème dimanche matin du mois sous la responsabilité de Monsieur Eric BARJON, Directeur de Tir, en charge de cette activité au sein du club.

Ce même stand de tir à 100 mètres a pu être inauguré officiellement le 11 Juin 2023, en présence du Député de l'Ardèche, des représentants de la Préfecture, de la Mairie, de forces de l'ordre, de la Ligue Régionale de Tir Dauphiné Savoie, de Madame la Proviseur du Lycée Professionnel de Chomérac qui a plusieurs reprises, a fait don à l'association de mobilier réformé par son établissement scolaire, et aussi en présence de la presse régionale qui s'est largement faite l'écho de l'événement, qu'il s'agisse du Dauphiné Libéré, de l'Hebdo de l'Ardèche ou de la radio France Bleu Drôme Ardèche qui a consécutivement accordé une longue interview au président de la Société de Tir de Chomérac sur son antenne à l'occasion de laquelle, tant ledit club que le tir sportif en général ont été mis à l'honneur de façon très positive.

Cette inauguration s'est déroulée le même jour que la traditionnelle Journée Familiale de l'association qui a permis ensuite à ses membres de se retrouver dans un moment convivial.

L'association a par ailleurs obtenu l'accord de la Mairie pour installer un bâtiment de type ALGECO sur son terrain, un local de rangement fort utile que le club partage avec les forces de l'ordre, qui a pu être acquis d'occasion auprès de Monsieur Claude ZIGLER, adhérent.

Des résultats des compétitions.

1 - Pour la première fois durant la saison sportive de 2022 / 2023, la Société de Tir de Chomérac a participé au « Grand Prix de l'Ardèche », une compétition amicale inter clubs qui s'est déroulée en début d'année 2023.

Ont participé : Messieurs Philippe ALMARCHA, Eric CHAIZE, Xavier CHARRAS, Jean-Noël FESCHET, Didier FLOCH, Boris NESTEROVITCH, Dimitri NESTEROVITCH, Michel VICTOR, Claude ZIGLER, ainsi que Madame Francine FLOCH.

Trois des participants ont obtenu une première place départementale :
- Madame Francine FLOCH dans la catégorie « Pistolet 25 mètres Dame 2 »;
- Monsieur Jean-Noël FESCHET dans la catégorie « Pistolet 25 mètres Sénior 2 »;
- Et Monsieur Eric CHAIZE dans la catégorie « Carabine 50 mètres 60 balles couché Sénior 2 ».

2 - Puis le Dimanche 23 Avril 2023, la Société de Tir de Chomérac accueillait pour la première fois à domicile, le Championnat Départemental de Tir sur Silhouettes Métalliques de l'Ardèche.

Ce fut une journée de consécration pour Monsieur Eric BARJON qui a concouru face aux meilleurs tireurs des autres clubs du département et qui s'est distingué en ayant obtenu une médaille d'or, passant devant son Président : Monsieur Didier FLOCH, quant à lui parvenu second dans la même catégorie : « 22 Long Rifle debout », au pistolet de petit calibre.

3 - Cette année encore, la Société de Tir de Chomérac s'est largement distinguée à l'occasion du Championnat Départemental de Tir à 25 et 50 mètres qui s'est tenu les 12, 13 et 14 Mai 2023 dans les installations sportives du TSHV à Lamastre en Ardèche.

Au total, 8 médailles ont été remportées par 6 tireurs de la Société de Tir de Chomérac.

Ce sont 5 premières places qui ont été obtenues par 3 tireurs :
- Madame Francine FLOCH, Dame 2, l'une en « pistolet 25 mètres » et l'autre en « carabine 50 mètres 60 balles couchée »;
- Monsieur Philippe ALMARCHA, sénior 2, l'une en « carabine 50 Mètres 3X20 (genoux, couché et debout) » et l'autre en « carabine 50 mètres 60 balles couchée »;

- Et Monsieur Jacques VINCENT, sénior 3, en « carabine 50 mètres 60 balles couchée ».

Monsieur Jean-Claude CHAY, sénior 3, s'est quant à lui qualifié à la seconde place en « pistolet percussion centrale ».

Enfin, 2 troisièmes places ont été obtenues par :
- Monsieur Sébastien BERNE, sénior 2, en « pistolet percussion centrale »;
- Et Monsieur Michel VICTOR, sénior 3, en « pistolet percussion centrale » également.

Parmi les membres de la Société de Tir de Chomérac, plusieurs autres participants se sont succédés tout le weekend pour concourir, notamment Messieurs Dimitri et Boris NESTEROVITCH ainsi que Alain FOURNIOL.

Même si certains n'ont pas réussi à prendre place sur le podium, tous étaient heureux de participer pour se mesurer à leurs concurrents.

La saison sportive de 2022 / 2023 aura donc été riche en résultats positifs et les membres de la Société de Tir de Chomérac peuvent rester fiers d'appartenir à ce club dont les multiples champions doivent être félicités.

Des Mérites de Ligue.

La saison sportive de 2022 / 2023 aura vu Messieurs Jean-Claude CHAY et Jacques VINCENT recevoir le Mérite de Ligue qui est une distinction pour l'obtention de laquelle Monsieur Didier FLOCH (Président) les avait proposé en ayant estimé qu'ils la méritaient pour leur investissement depuis des années au sein de l'association.

Les Mérites de Ligue étant remis officiellement lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale de Tir Dauphiné Savoie qui se tient à l'automne de chaque année, le Président de la Société de Tir de Chomérac a cette année encore proposé plusieurs membres de l'association qu'il estime méritants en son sein.

Ont été retenus cette année pour recevoir prochainement cette récompense : Messieurs Eric BARJON et Sébastien DUMONT, tant au motif de leur engagement pour la cause du tir sportif que concernant l'un, pour ses récents résultats sportifs.

Des médias.

Tous ces événements positifs ont attiré cette année encore l'attention de la presse régionale sur la Société de Tir de Chomérac, en ayant contribué à améliorer encore sa visibilité, favorisant l'éligibilité de l'association à l'obtention de nouvelles subventions, notamment provenant de la Mairie de Chomérac et aussi de la Ligue Régionale de Tir Dauphiné Savoie qui voient dans ce club un partenaire sérieux et engagé dans la promotion et l'exercice du tir sportif.

Des événements extérieurs.

La Société de Tir de Chomérac était représentée par Messieurs Sylvain LIONIS (Vice-président) et Didier FLOCH (Président) accompagnés par Madame Francine FLOCH (Déléguée à la Présidence) aux différentes cérémonies commémoratives et à la « soirée des bénévoles » organisées par la Mairie, contribuant à tisser et à conforter les liens entre celle-ci, les autres associations de Chomérac et le club de tir.

Du non renouvellement de 10 adhérents.

Par application des dispositions du Règlement Intérieur de la Société de Tir de Chomérac qui oblige chaque adhérent de l'association à venir pratiquer le tir dans ses installations au moins 5 fois au cours de chaque saison sportive;

Certains de ses adhérents n'ayant signalé ni rapporté la preuve d'aucune circonstance ni cas de force majeure les en ayant empêchés, se sont vus être remplacés par des candidats

parrainés et motivés par la pratique du tir sportif, cela dans le respect et la limite de la jauge des 120 adhérents que le club s'est désormais fixée.

Il est donc rappelé à chacune et à chacun la nécessité de venir tirer au moins 5 fois par saison sportive et de signer à chaque venue pour entraînement, dans le cahier de présence réservé aux adhérents.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le présent rapport moral et sportif de l'association.

II – Le Trésorier : Monsieur LAFFONT Pierre, a présenté le bilan financier de l'association pour la saison sportive de 2022 / 2023 :

Le Trésorier devait annoncer un bilan stable et largement positif notamment grâce aux recettes générées par les locations des administrations (forces de l'ordre), confirmant une trésorerie saine de l'association selon le tableau récapitulatif établi.

Voir l'annexe 2.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le présent bilan financier de l'association et donné le quitus au Trésorier.

III - Questions diverses :

Après questionnement de l'assemblée par le Président pour savoir si des membres présents ou représentés voulaient évoquer un ou des sujets divers, Monsieur Jean-Claude CHAY, membre du Comité Directeur, devait exprimer le souhait que fin soit mise aux locations des installations sportives de l'association par les administrations (forces de l'ordre) afin de débloquer des journées de tir pour ses membres.

A ce sujet, le Président, confirmé dans ses dires par le Trésorier, a répondu que les revenus générés par ces locations étaient indispensables à l'association pour éviter que le montant de des cotisations de ses adhérents subissent une hausse vertigineuse destinée à maintenir sa trésorerie à niveau, un court débat informel s'en est suivi qui n'a donné lieu à aucun vote s'agissant seulement ici d'une libre discussion.

Puis le Président a souhaité consulter les membres de l'association sur l'opportunité d'organiser une seconde demi journée par mois de permanence de tir sur silhouettes métalliques à fixer un samedi.

Ce projet a été mis au vote et a été adopté à l'unanimité sans aucune abstention.

Enfin le Président a rappelé que l'Assemblée Générale ordinaire de la saison sportive prochaine serait élective et verrait le remplacement du Président et du Comité Directeur de la Société de Tir de Chomérac.

Il a indiqué ne pas encore avoir décidé s'il se représenterait ou non, ayant précisé :

- Que s'il ne le faisait pas, il espérait susciter au moins une vocation sérieuse pour lui succéder à ce poste;
- Et que s'il le faisait, il espérait, en cas de réélection, être secondé dans son prochain mandat par un Vice-président qui puisse réellement s'investir à ses côtés, ayant souligné la lourdeur de la tâche bénévole à accomplir.

Il a ensuite invité les membres de la Société de Tir de Chomérac à réfléchir dès à présent à leur possible candidature s'ils souhaitent participer à la future direction de l'association et à venir en discuter librement avec lui pour envisager durant l'actuelle saison sportive de 2023 / 2024, la nature de leur engagement à venir.

En l'absence d'autres questions, l'Assemblée Générale a donc été clôturée à cet instant.

Signatures :

Le Président : Société de Tir de Chomérac S.T.C.

Le Vice-président :

La Secrétaire Générale :

Le Trésorier :

Annexe 1 :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2023

NOM	PRENOM	SIGNATURE	PROCURATION	NOM	SIGNATURE
AGIER	Frédéric				
ALMARCHA	Philippe				
BARJON	Eric				
BAUBET	julien				
BELLO	Jean Pierre				
BERNE	Sébastien				
BERTHON	franck				
BERTHON	mickael				
BERTHON	laurence				
BESSON	catherine				
BIDAL	clement		x	S. Baubet	
BURRET	maxance		x	S. Baubet	
BORDEREAU	julien				
BOBILLON	vincent				
BROUCKSAUX	Alain				
CHAMBON	Alexandre				

CHARRAS	xavier				
CHARRIER	tristan		X	S. Laffont	
CASADO	Rémi				
16 CAMUS	Francis				
CHASSON	fabrice				
PAGELOT	adrian		X	C. Chastagner	
PAGELOT	René				
CHASTAGNER	Colette				
CHAIZE	eric				
CHAY	lilia				
CHAY	Jean Claude				
CHANDELLIER	francois				
17 CLEMENT	pabio				
COURTIAL	patrice				
COLIN	anne		X	J. Laffont	
DAVID	Jean Paul				
DE BUTTET	catherine		X	LAFFONT P	
DE BUTTET	Michel		X	LAFFONT P	

DEBANNE	arnaud				
DE BARROS	romain				
DEBARD	brad		x	~~ziegler~~	
DELPIERRE	fabrice				
DESESTRET	Rémy				
DURAND SAINT OMER	thomas				
DUMONT	Sébastien				
DUTTO	Paul				
ESTEOULLE	frank		x	D.FLOCH	
FLOCH	Didier				
FLOCH	Francine				
FESCHET	jean-noel		x	M. Victor	
FOURNIOL	Alain		x	J-P. David	
FOURNIOL	clement		x	S. Michel Falco	
FOUX LETOWSKI	Jean Pierre		X	D.FLOCH	
FRANCOIS	laurent		X	D.FLOCH	
GANDON	Christian				
GERIZIER	laurent				
GUERRAZ	Denis				

GINOIS	Marc				
6 GOLARD	david				
GROULT	quentin				
HAVOND	Roselyne		X	D.FLOCH	
7 HILAIRE	christophe				
HAMER REDER	kevin				
9 ISAAC	alain				
JOSEPH	frederic		X	S. Laffont	
JOUVE/LABAN	Marie Hélène		X	T. Jouve	
JOUVE	Thierry				
LACROIX	jerome				
5 LADET	christan				
LAFFONT	Pierre				
LAFFONT-MICHEL	Sandrine				
10 LIONIS	sylvain				
LUTIQUE	alexandre		X	S Lutique	Lutique
LUTIQUE	sven	Lutique			
MAGAUD	Philippe				
11 MAIGNOT	jean louis			~~CHIGLER~~	

MASSELLO	Mathias		X	E. Bonjan	
MAZZILLI	aldo		x	F.FLOCH /	F. Floch
MERCHAT	Pierre		X	D.FLOCH	
GOURDON	flavie		X	F.FLOCH /	F. Floch
MICHAUD	Philippe				
MIRABEL CHAMBAUD	jean-batiste		X	D.FLOCH	
MONIER	Christophe		X	D Nesterovich	
MORVAN	Julien		x	S.LAFFONT	
MOUCHOUX	Pascal				
MULLER	Cyril		X	D.FLOCH	
NESTEROVITCH	Boris	Boris			
NESTEROVITCH	Dimitri				
NOYER	yves				
NOYER	benjamin				
ODORIN	laurent		X	D.FLOCH	
OVISE	Xavier				
PAVESI	Daniel				
PONCON	corentin		X	D.FLOCH	
PRUDHON	Mathieu				
PUEYO	bruno				

SIMIC	Iriane		X	F.FLOCH	F. Floch
QUET	christian				
PHILIC	christopher				
RACCASI	jason				
RACCASI	raoul		X	D.FLOCH	
RANU	ernesto				
RAVIGNOT	jerome		X	F.FLOCH	F. Floch
REAL	yves		X	D. Floch	
ROBERT	sylvain				
ROBERT	chrystelle				
ROUSSELET	paul				
ROY	morgan		X	P.LAFFONT	
SALVI	matthias		X	D. FLOCH	
SEVENIER	steven		X	D.FLOCH	
TERRASSE	Christophe		X	JC CHAIX	
THIBLIER	rodolphe		X	D. FLOCH	
TOURNILLON	Francis				
VAREILLE	Bruno				

VICTOR	Michel				
VACHER	Robert				
VALLAT	lionel		X	P.LAFFONT	
VAREILLE	Bruno				
VINCENT	Jacques				
VINCENT	Ugo				
ZIGLER	claude	X			21/6/22
ZIGLER	anthony		X	C.ZIGLER	21/6/22
Baubet	Gilles				

STAND DE TIR DE CHOMERAC

BILAN BUDGET ANNÉE 2022-2023

RECETTES	MONTANT
CARTES CLUB licences cotisaton comite	18 718,00 €
SUBVENTION MAIRIE	600,00 €
LOCATION STAND	6 578,00 €
VENTE douilles	360,00 €
BALL-TRAP	590,00 €
SUBVENTION ligue	3 834,00 €
RECETTES TOTALES	30 680,00 €
PERTES	

DÉPENSES	MONTANT
COTISATIONS licences	9 460,00 €
ASSURANCE CLUB	289,07 €
don lep tabourets 100m	150,00 €
ÉLECTRICITÉ	320,44 €
ball-trap	387,50 €
IMPOTS (TAXES FONCIERE + HABITATION)	332,00 €
cotisation comite club	290,00 €
MANIFESTATIONS inoguration competition	760,89 €
MATÉRIEL CIBLERIE + DIVERS	159,10 €
entrtien reparation materiel	587,58 €
deplacement	23,70 €
PROTECTION JURIDIQUE	- €
SECRÉTARIAT	582,38 €
TÉLÉPHONE FIXE STAND	1 102,62 €
COMMUNICATION (internet)	- €
TRAVAUX STANDS	8 209,87 €
divers	581,25 €
achat algeco	1 850,00 €
DÉPENSES TOTALES	25 086,40 €
BENEFICES	8 238,55 €

Société de Tir de Chomérac
S.T.C.

LE PRESIDENT / AFFOS - Pierre

LE TRESORIER